

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00638

Numéro SIREN : 344 735 931

Nom ou dénomination : LABORATOIRES VITARMONYL

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2022 sous le numéro de dépôt 5494

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL VITARMONYL SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entrepriseP.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*34473593100034

Néant☐*

				Exercice N clos le, 31122020		N-1 31122019			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
		Capital souscrit non appelé (I)	AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 001 211	AG	422 176	579 035	444 281	
		Fonds commercial (1)	AH	45 719	AI		45 719	45 719	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	369 496	AK	106 388	263 107	337 006	
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	211 304	AS	203 736	7 567	10 611	
		Autres immobilisations corporelles	AT	273 281	AU	213 979	59 302	108 127	
		Immobilisations en cours	AV	94 586	AW		94 586	1 303	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	1 300	BI		1 300	1 300	
	TOTAL (II)		BJ	1 996 898	BK	946 281	1 050 617	948 349	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	190 789	BM	19 962	170 827	233 039
En cours de production de biens			BN		BO				
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT	2 842 750	BU	137 286	2 705 463	3 566 945	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 956 453	BY	225 540	18 730 913	15 044 463	
		Autres créances (3)	BZ	23 170 784	CA		23 170 784	29 709 014	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	379 332	CG		379 332	1 276 943		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	175 606	CI		175 606	278 767		
	TOTAL (III)	CJ	45 715 718	CK	382 789	45 332 928	50 109 174		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	47 712 617	1A	1 329 070	46 383 546	51 057 523		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				SARL VITARMONYL SARL		Néant ☐ *			
						Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 000)					DA	2 000 000	2 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)					DC			
	Réserve légale (3)					DD	200 000	200 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)					DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)					DG	6 331 931	2 928 157	
	Report à nouveau					DH	4 604 866	4 604 866	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	4 848 164	3 403 771	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK	1 287	1 287	
	TOTAL (I)					DL	17 986 249	13 138 084	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
Avances conditionnées					DN				
TOTAL (II)					DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	12 000	27 000	
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR	12 000	27 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	1 203	41 042	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					DV	5 642 621	11 300 446	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	19 223 697	14 923 196	
	Dettes fiscales et sociales					DY	847 493	1 067 934	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	48 840	177 009	
	Autres dettes					EA	2 621 441	10 382 810	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	28 385 296	37 892 438		
Ecart de conversion passif* (V)					ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	46 383 546	51 057 523		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
				Ecart de réévaluation libre	1D				
				Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	28 385 296	37 892 714	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL								Néant ☐ *
			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	59 364 581	FB	2 512 458	FC	61 877 040	56 780 998
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF		1 241
		FG	1 823	FH	240	FI	2 064	2 508
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	59 366 405	FK	2 512 698	FL	61 879 104	56 784 748
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	94 586	57 787
	Subventions d'exploitation					FO	1 999	2 049
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	950 380	507 866
	Autres produits (1) (11)					FQ	398	21 710
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	62 926 468	57 374 160
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	28 608 441
Variation de stock (marchandises)*					FT	915 566	(590 221)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 189 063	1 005 646	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	89 763	(112 614)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	18 895 177	17 010 015	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	433 451	407 511	
Salaires et traitements*					FY	3 328 761	3 714 621	
Charges sociales (10)					FZ	1 169 531	1 359 746	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA	332 140	201 272
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	191 293	177 544
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		5 000
Autres charges (12)					GE	389 253	980 725	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	55 542 444	51 922 673	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 384 024	5 451 487
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	78 557	122 745
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	14	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	78 572	122 745
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	54 988	30 088
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	54 988	30 088
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	23 583	92 657
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 407 607	5 544 144

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SARL VITARMONYL SARL		Néant ☐ *		
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		1 028	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		5 400	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		6 928	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	275	15 963	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	1 303		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	1 578	15 963	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 578)	(9 034)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	549 484	500 056		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	2 008 381	1 631 282		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	63 005 041	57 503 835		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	58 156 877	54 100 063		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	4 848 164	3 403 771		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	53 640	23 272
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX		
	(9)	Dont transferts de charges										RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5										A1	818 857	488 725
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										A4		17 247
		facultatives A6 obligatoires A9												
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Pénalités										275			
VNC immos incorporelles cédées										1 303				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL VITARMONYL SARL															Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	1		D8	2			D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	1 075 300		KE				KF	341 126		
CORPORELLES	Terrains					KG			KH				KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK				KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN				KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ				KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	211 304		KT				KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV			KW				KX		
		Matériel de transport*					KY	9 451		KZ				LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	263 829		LC				LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE			LF				LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 303		LI				LJ	94 586		
	Avances et acomptes					LK			LL				LM			
	TOTAL III					LN	485 888		LO				LP	94 586		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M				8T		
		Autres participations					8U			8V				8W		
Autres titres immobilisés					1P			1R				1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 300		1U				1V				
TOTAL IV					LQ	1 300		LR				LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 562 489		ØH				ØJ	435 712			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO			LV			LW	1 416 427		1X				
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY			LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB			MC				
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ	211 304		MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU			MM			MN			MO			
		Matériel de transport		IV			MP	9 451		MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS	263 829		MT			MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	1 303		MZ			NA	94 586		NB				
	Avances et acomptes		NC			ND			NE			NF				
	TOTAL III		IY	1 303		NG			NH	579 171		NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU			M7			ØW			
		Autres participations		IØ			ØX			ØY			ØZ			
Autres titres immobilisés		I1			2B			2C			2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E	1 300		2F			2G					
TOTAL IV		I3			NJ	1 300		NK	1 300		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	1 303		ØK	1 303		ØL	1 996 898		ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SARL VITARMONYL SARL</u>													Néant ☐ *		
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY			EL			EM			EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	248 293		PF	280 271		PG			PH	528 565	
Terrains				PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	200 693		QA	3 043		QB			QC	203 736	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG		
	corporelles	Matériel de transport			QH	9 451		QI			QJ			QK	9 451
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	155 701		QM	48 825		QN			QO	204 527		
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT			
TOTAL III				QU	365 846		QV	51 869		QW			QX	417 716	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	614 140		ØP	332 140		ØQ			ØR	946 281	
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL VITARMONYL SARL								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	1 287	TM		TN		TO	1 287
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1 287	TS		TT		TU	1 287
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	10 000	4B		4C	10 000	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	17 000	5W		5X	5 000	5Y	12 000
	TOTAL II	5Z	27 000	TV		TW	15 000	TX	12 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	238 885	6P		6R	81 635	6S	157 249
	Sur comptes clients	6T	69 133	6U	191 293	6V	34 887	6W	225 540
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	308 018	TY	191 293	TZ	116 522	UA	382 789
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	336 306	UB	191 293	UC	131 522	UD
Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	191 293	UF	131 522			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

31/12/2020

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	1 300		UV			UW	1 300	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	228 949		228 949					
	Autres créances clients				UX	18 727 504		18 727 504					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	21 844		21 844					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 410 819		2 410 819					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	26 635		26 635					
	Groupe et associés (2)				VC	4 657 364		4 657 364					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	16 054 121		16 054 121					
	Charges constatées d'avance				VS	175 606		175 606					
TOTAUX				VT	42 304 145		VU	42 302 845		VV	1 300		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	1 203		1 203							
		à plus d'1 an à l'origine	VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	19 223 697		19 223 697							
Personnel et comptes rattachés			8C	301 991		301 991							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	269 610		269 610							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	1		1							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	68 618		68 618							
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	207 271		207 271							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	48 840		48 840							
Groupe et associés (2)			VI	5 642 621		5 642 621							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 621 441		2 621 441							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	28 385 296		VZ	28 385 296						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFip N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31122020	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	4 848 164
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	70 912	XE	116 646	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	45 734			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	632 257	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	632 532	
	Amendes et pénalités			WJ	275	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	2 008 381	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
											WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	7 605 723	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	574 820		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
												WH	
												WP	
												WW	
												XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD	204	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH		YG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD				
						Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	575 024	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI	7 030 699		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	7 030 699	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL VITARMONYL SARL				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
ORGANIC			9K	82 773	9L 74 764
PARTICIPATION			9M	549 484	9N 500 056
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	632 257	YO 574 820
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise																	SARL VITARMONYL SARL										Néant		*												
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC		4 604 866				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB																									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD		3 403 771		- Autres réserves		ZD					3 403 771																											
							Dividendes		ZE																																
							Autres répartitions		ZF																																
							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG			4 604 866																													
TOTAL I				ØF		8 008 638				TOTAL II		ZH		8 008 638																											
RENSEIGNEMENTS DIVERS																			Exercice N :				Exercice N - 1 :																		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7						)		YQ																												
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR																												
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS																												
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		8 031 404				6 105 400																								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois				J8		933 633				)		XQ		933 633				1 148 893																						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		311 041				366 650																								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		1 222 429				1 355 738																								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV																														
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES						)		ST		8 396 668				8 033 331																						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ		18 895 177				17 010 015																								
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW		225 667				213 356																								
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS						)		9Z		207 784				194 155																						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX		433 451				407 511																								
	- Montant de la T.V.A. collectée										YY		10 027 740				8 899 484																								
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		8 644 308				6 351 464																								
	- Montant brut des salaires *										ØB		3 202 359																												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS																														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		1.00		%		1.00		%																						
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP														- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR		Ø																
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG																														
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH																														
	RÉGIME DE GROUPE *				Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		7 030 699				Plus-values à 15%		JK						Plus-values à 0%		JL																		
													Plus-values à 19%		JM						Imputations		JC																		
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD						Plus-values à 15%		JN						Plus-values à 0%		JO																				
										Plus-values à 19%		JP						Imputations		JF																					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		2		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ		8		2		3		2		8		0		6		6		4		0		0		0		2		5	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			Plus-values taxables à 19 % (1)
			Long terme			
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL

Néant



*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e ,6 ^e ,7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL VITARMONYL SARL																							Néant ☐ *																														
Exercice ouvert le : 01012020										et clos le : 31122020										Durée en nombre de mois			12																														
DECLARATION DES EFFECTIFS																																																					
Effectifs moyens du personnel																						YP		101.32																													
Dont apprentis																						YF																															
Dont handicapés																						YG																															
Effectifs affectés à l'activité artisanale																						RL																															
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																																					
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																																																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																						OA		61 879 104																													
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																						OK																															
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																						OL																															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																						OT		460 746																													
TOTAL 1																						OX		62 339 850																													
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																																			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																						OH		398																													
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																						OE																															
Subventions d'exploitation reçues																						OF		1 999																													
Variation positive des stocks																						OD																															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																						OI		21 107																													
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																						XT																															
TOTAL 2																						OM		23 505																													
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																																			
Achats																						ON		30 339 314																													
Variation négative des stocks																						OQ		1 005 330																													
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																						OR		17 640 734																													
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																						OS																															
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																						OZ																															
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																						OW		389 253																													
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																						OU																															
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																						O9																															
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																						OY																															
TOTAL 3																						OJ		49 374 632																													
IV		Valeur ajoutée produite																																																			
Calcul de la Valeur Ajoutée																						TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			OG		12 988 724																										
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																						SA		12 988 724																													
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																																					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		EV		X																																	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																						GX		62 339 850																													
Effectifs au sens de la CVAE																						EY		133.00																													
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																						HX																															
Période de référence										GY		0		1		/		0		1		/		2		0		2		0		GZ		3		1		/		1		2		/		2		0		2		0	
Date de cessation														HR						/						/																											
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																																																					
(d) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																																																					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																																																					

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

34473593100034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL VITARMONYL SARL

ADRESSE (voie)

P.A.E. Vendée Sud Loire

CODE POSTAL

85600

VILLE

BOUFFERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 084
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

PONROY SANTE SAS

N° SIREN (si société établie en France)

378637862

% de détention

72.49

Nb de parts ou actions

3 758

Adresse :

N°Voie

PAE Vendée Sud Loire

Code Postal

85600

Commune

BOUFFERE

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

INSTITUT RECH. BIOLOGIQUE SAS

N° SIREN (si société établie en France)

315249821

% de détention

25.56

Nb de parts ou actions

1 325

Adresse :

N°Voie

PAE Vendée Sud Loire

Code Postal

85600

Commune

BOUFFERE

Pays

FRA

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :

DateN° DépartementCommunePays

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :

DateN° DépartementCommunePays

Adresse :

N°Voie

Code PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

34473593100034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL VITARMONYL SARL

ADRESSE (voie)

P.A.E. Vendée Sud Loire

CODE POSTAL

85600

VILLE

BOUFFERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise	SARL VITARMONYL SARL P.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE 344735931 IS2	31/12/2020
-----------------------------	--	-------------------

[illegible]

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SARL VITARMONYL SARL P.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE 344735931 IS2	31/12/2020
-----------------------------	--	-------------------

[illegible]

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise	SARL VITARMONYL SARL P.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE 344735931 IS2	31/12/2020
-----------------------------	--	-------------------

[illegible]

Titre du document Délai supplémentaire

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



Désignation de l'entreprise	SARL VITARMONYL SARL P.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE 344735931 IS2	31/12/2020
-----------------------------	--	-------------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le		01012020		et clos le		31122020		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime Réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social :			
SARL VITARMONYL SARL											
SIRET		3 4 4 7 3 5 9 3 1 0 0 0 3 4									
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
P.A.E. Vendée Sud Loire											
85600 BOUFFERE											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						01032017					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SAS LILAS 2 P.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE											
SIRET		8 2 3 2 8 0 6 6 4 0 0 0 2 5									
B ACTIVITE											
Activités exercées		Commerce de gros (commerce interentrepri						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%				Bénéfice imposable à 28%		7 030 700		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values											
PV à long terme		Autres PV imposables à		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long teme		PV exonérées			
imposables à 19%		19%		imposables à 0%		imposables à 0%		art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Pôle de compétitivité			
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case											
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
G COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : GENERIX											
Visueur conventionné Visa : CGA											
Nom, adresse, téléphone, Télécopie											
– du comptable : Tél :											
– du conseil : Tél :											
– du CGA ou du viseur conventionné : Tél :											
– N° d'agrément :											

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

SARL VITARMONYL SARL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2020

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)			
Montant des distributions							(e)			
autres que celles visées en (a),							(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(g)			
							(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
						5	6	7	8	
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					

Cegid Group

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL VITARMONYL SARL du 01012020
Adresse P.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
– de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) 10		– de l'exercice 2020.. 10	7 030 699
– de l'exercice précédent 10	365 625	– de l'exercice précédent 10	5 221 110
Nom et qualité du signataire M MESNARD ROMAIN Chief Financial Officer		À BOUFFERE , le 25022021 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL VITARMONYL SARL
344735931 IS2

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 Abis
2020

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL VITARMONYL SARL

N° SIRET : 34473593100034

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	4 848 164
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	2 757 559
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	7 605 723
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	575 024
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	575 024
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	7 030 699	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	7 030 699	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL VITARMONYL SARL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du :01012020 au : 31122020

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) 4			
1		2	3		5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
	N - 10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER 2020

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL VITARMONYL SARL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 34473593100034 Exercice du :01012020 au : 31122020

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	7 030 699		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	7 030 699		CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	7 030 699		DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumis au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6) , 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL VITARMONYL SARL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois

SIRET Société intégrée : 3447359310003493500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA			FB					
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes						FD			FE					
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe									FZ					
Autres régularisations (à détailler)						FG			FH					
TOTAL						FK			FL					
BÉNÉFICE (2) FK - FL						DÉFICIT	FL - FK	FM			FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			Cessions d'immobilisations											
			Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
			Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe			GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)							F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)			GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total			GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %			GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %					E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %							E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL VITARMONYL SARL

N° SIRET : 34473593100034

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1				
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2				
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3				
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4				
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5				
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			7 030 699	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7				
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8				
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9				
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10				
Réévaluations libres	11				
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12				
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			7 030 699	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Annexe au 2058A Bis

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dénomination de l'entreprise	SARL VITARMONYL SARL	N° SIRET	34473593100034
Adresse	P.A.E. Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE		

		Bases taxables (a)	Taux (b)	Montants (a x b)
Rappel du résultat fiscal (2058A Bis, lignes F8 ou F9)		7 030 699		
Taux réduit (PME) plafonné à 38 120	1		15.00%	
Taux normal à 28% plafonné à 500 000	2	500 000	28.00%	140 000
Taux normal à 31%	3	6 530 699	31.00%	2 024 517
Taux normal à 33 1/3%	4		33.33%	
Plus-values à long terme (2058A Bis, ligne E6, 15%)	5		15.00%	
Plus-values à long terme (2058A Bis, ligne EZ, 0%)	6		%	
Plus-values à long terme (2058A Bis, lignes E7+I9, 19%)	7		19.00%	
Contribution sociale 3,3% IS – 763 000	8		3.30%	
Imputations diverses (Crédits d'impôt, etc.)	9			
TOTAL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES THEORIQUE (lignes 1+2+3+4+5+6+7+8-9)				2 164 517

LABORATOIRES VITARMONYL
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 euros
Siège social : Parc d'Activité Sud Loire 85600 BOUFFERE
344 735 931 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 15 avril 2021 à 16h

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 4 848 164 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 848 164 euros
------------------------	-----------------

En totalité sur le compte « autres réserves »	4 848 164 euros
---	-----------------

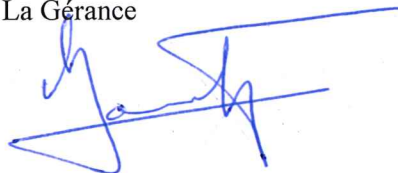
Le compte "autres réserves" s'élèvera ainsi à 11 180 095 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 avril 2021

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Certifié conforme
La Gérance





KPMG S.A.
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS10629
85016 La Roche sur Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)+33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)+33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Laboratoires Vitarmonyl SARL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Laboratoires Vitarmonyl SARL
Parc d'activité Sud Loire - 85600 Boufféré

Ce rapport contient 5 pages

Référence : JM - LM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS10629
85016 La Roche sur Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)+33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)+33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Laboratoires Vitarmonyl SARL

Siège social : Parc d'activité Sud Loire - 85600 Boufféré
Capital social : € 2 000 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée des associés de la société Laboratoires Vitarmonyl SARL ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Laboratoires Vitarmonyl SARL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche sur Yon, le 31 mars 2021

KPMG S.A.

Jacques Maurille
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 001 212	422 176	579 035	444 281
Fonds commercial	45 719		45 719	45 719
Autres immobilisations incorporelles	369 496	106 389	263 107	337 006
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	211 304	203 737	7 568	10 611
Autres immobilisations corporelles	273 282	213 979	59 302	108 128
Immobilisations en cours	94 586		94 586	1 303
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 300		1 300	1 300
ACTIF IMMOBILISE	1 996 899	946 281	1 050 618	948 349
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	190 790	19 963	170 827	233 040
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 842 750	137 286	2 705 464	3 566 946
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	19 389 035	225 540	19 163 495	15 044 463
Autres créances	21 727 620		21 727 620	29 709 015
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	167 163		167 163	1 276 943
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	175 607		175 607	278 767
ACTIF CIRCULANT	44 492 965	382 789	44 110 175	50 109 174
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	46 489 864	1 329 071	45 160 793	51 057 523

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000 000)	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	6 331 931	2 928 157
Report à nouveau	4 604 867	4 604 867
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 848 164	3 403 772
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 288	1 288
CAPITAUX PROPRES	17 986 250	13 138 084
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	12 000	27 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS	12 000	27 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 203	41 042
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	5 642 621	11 300 447
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 009 239	14 923 196
Dettes fiscales et sociales	847 494	1 067 934
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 840	177 010
Autres dettes	2 613 145	10 382 810
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	27 162 543	37 892 439
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	45 160 793	51 057 523

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	59 364 582	2 512 459	61 877 040	56 780 998
Production vendue de biens				1 241
Production vendue de services	1 824	240	2 064	2 509
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	59 366 406	2 512 699	61 879 104	56 784 748
Production stockée				
Production immobilisée			94 586	57 787
Subventions d'exploitation			2 000	2 050
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			950 380	507 866
Autres produits			399	21 710
PRODUITS D'EXPLOITATION			62 926 469	57 374 161
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			28 608 441	27 763 427
Variation de stock (marchandises)			915 567	-590 221
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			1 189 064	1 005 646
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			89 764	-112 615
Autres achats et charges externes			18 895 177	17 010 015
Impôts, taxes et versements assimilés			433 451	407 511
Salaires et traitements			3 328 762	3 714 621
Charges sociales			1 169 531	1 359 747
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			332 141	201 273
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			191 294	177 544
Dotations aux provisions				5 000
Autres charges			389 253	980 726
CHARGES D'EXPLOITATION			55 542 445	51 922 674
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 384 024	5 451 487
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			78 558	122 746
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			14	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			78 572	122 746
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			54 989	30 089
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			54 989	30 089
RESULTAT FINANCIER			23 584	92 657
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			7 407 608	5 544 145

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 029
Produits exceptionnels sur opérations en capital		500
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		5 400
PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 929
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	276	15 963
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 303	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 579	15 963
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 579	-9 035
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	549 484	500 056
Impôts sur les bénéfices	2 008 381	1 631 282
TOTAL DES PRODUITS	63 005 041	57 503 836
TOTAL DES CHARGES	58 156 877	54 100 064
BENEFICE OU PERTE	4 848 164	3 403 772

Annexes

Impact de l'épidémie de COVID-19 sur les comptes de l'exercice

L'exercice clos au 31/12/2020 a été marqué par l'émergence et l'expansion de l'épidémie de coronavirus (COVID-19).

Son impact sur l'activité ne peut être chiffré avec précision, mais le management de la société considère toutefois qu'il n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur les comptes de l'exercice écoulé.

Aucune perte de valeur des actifs de la société n'a ainsi été constatée.

En application de la recommandation de l'Autorité des normes comptables, il a été décidé de retenir l'approche ciblée en matière d'informations fournies concernant les impacts de l'évènement Covid-19 sur les comptes de la période :

- Mise en place d'activité partielle de mars à mai et indemnités d'activité partielle reçues à hauteur de 225 141 €
- Décalages de paiement des cotisations sociales Urssaf sur la période de mars à avril 2020
- Les dépenses liées à la protection des salariés (achats de masques et de gel hydroalcoolique pour les besoins internes à l'entreprise, protection de certains postes de travail, ect) ont été prises en charge par la société LILAS 3

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant modifié par les règlements ANC 2015-06 et ANC 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis le 01/01/2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Désormais, les immobilisations sont amorties en linéaires selon les durées d'utilisation réelles desdits biens. Un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens bénéficiant de dispositions fiscales particulières, correspondant à la différence entre l'amortissement fiscal (généralement dégressif) et l'amortissement économique calculé sur le mode linéaire.

La méthode simplifiée prospective a été appliquée aux autres actifs.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de l'exercice.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.
L'option d'imputation des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition en charge est retenue.

A ce jour, la comptabilisation par composant n'a pas été utilisée, aucune décomposition significative d'immobilisation n'étant probante.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation réelle estimée. Les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée (en année)	Amortissements dégressif fiscal
Logiciels	3 à 10	
Installations techniques, mat.outillage	1 à 10	OUI
Matériel de transport	5	
Matériel de bureau	3 à 5	OUI
Mobilier	10	

La base d'amortissements comptable du matériel de transport est constituée de la valeur brute de l'actif, minorée de la valeur résiduelle, définie en référence à la cote Argus.

Les dotations aux amortissements affectent le compte de résultat par l'utilisation des comptes suivants :

- 681110 Dotation aux amort. pour dép. des immobilisations incorporelles,
- 681120 Dotation aux amort. pour dép. des immobilisations corporelles,
- 687250 Dotation aux amortissements exceptionnels : dérogatoires.

Au 31/12/2020, un fonds commercial figure à l'actif de la société pour un montant de 45.719 €.

En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par l'entité, la durée d'utilité de ce fonds commercial a été considérée comme non limitée.

Conformément au règlement ANC 2015-06, ce dernier n'a pas fait l'objet d'un amortissement mais est soumis à un test de dépréciation annuel.

Le test de dépréciation mis en oeuvre n'a pas mis en évidence la nécessité de constater de dépréciation à la clôture de l'exercice.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks destinés à être mis au rebut sont entièrement provisionnés. Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée s'il y a lieu, sur les articles à faible rotation, eu égard à la date d'expiration des lots concernés.

CREANCES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, il est constitué sur chacune d'elles, une provision pour dépréciation.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition, ou de leur valeur de marché.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, l'évaluation des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur d'actif brut, une dépréciation est constituée au cas par cas à hauteur de la différence.

INTEGRATION FISCALE

La société Laboratoires Vitarmonyl est membre du groupe intégré constitué par la société mère Lilas 2 à compter du 1er mars 2017.

La société a constatée dans ses écritures un impôt société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de 2.008.381 €, l'intégration fiscale n'ayant eu aucune incidence.

PARTICIPATION AUX FRUITS DE L'EXPANSION

Conformément aux dispositions prévues dans l'accord de participation groupe, la société Laboratoires Vitarmonyl a transféré les 549.484 € de participation la concernant dans les comptes de la société Ponroy Santé qui centralise l'ensemble des réserves de participation du groupe.

ENGAGEMENT AU TITRE DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite dont le financement n'est pas externalisé représente au 31/12/2020 : 184.640 €.

La méthode d'évaluation est fondée sur l'actualisation du cumul de l'indemnité théorique due pour chaque salarié, pondérée d'un coefficient pour tenir compte de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise à l'âge de la retraite, (méthode des unités de crédits projetés - PBO).

Les hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : Age « Taux plein Sécurité sociale »
- Taux de progression des salaires : 1,50%
- Taux d'actualisation de 0,45%

- Niveau de turn-over élevé
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016 par sexe
- Taux de charges sociales : 32% pour les non cadres et 41% pour les cadres

EVENEMENTS POST CLOTURE

Les conséquences de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) se poursuivant au-delà de l'exercice clos, l'impact financier de cette épidémie sur la valeur des actifs de la société et les comptes de l'exercice ouvert au 01/01/2021 ne peut être encore évalué avec précision mais il n'est pas de nature, selon nos estimations, à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 075 301		341 126
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	211 304		
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	9 452		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	263 830		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 303		94 586
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	485 889		94 586
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 300		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 300		
TOTAL GENERAL	1 562 490		435 712

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			1 416 427	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			211 304	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			9 452	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			263 830	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		1 303	94 586	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 303	579 172	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 300	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 300	
TOTAL GENERAL		1 303	1 996 899	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	248 294	280 272		528 565
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	200 693	3 044		203 737
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	9 452			9 452
Matériel de bureau et informatique, mobilier	155 702	48 826		204 527
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	365 847	51 869		417 716
TOTAL GENERAL	614 141	332 141		946 281

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 288			1 288
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 288			1 288
Provisions pour litiges	10 000		10 000	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	17 000		5 000	12 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	27 000		15 000	12 000
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	238 885		81 636	157 249
Dépréciations comptes clients	69 134	191 294	34 887	225 540
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	308 019	191 294	116 523	382 789
TOTAL GENERAL	336 307	191 294	131 523	396 077
Dotations et reprises d'exploitation		191 294	131 523	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 300		1 300
Clients douteux ou litigieux	228 949	228 949	
Autres créances clients	19 160 085	19 160 085	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	21 844	21 844	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 890 183	1 890 183	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	26 635	26 635	
Groupe et associés	4 657 364	4 657 364	
Débiteurs divers	15 131 594	15 131 594	
Charges constatées d'avance	175 607	175 607	
TOTAL GENERAL	41 293 561	41 292 261	1 300
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 203	1 203		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 009 239	18 009 239		
Personnel et comptes rattachés	301 992	301 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	269 610	269 610		
Etat : impôt sur les bénéfices	1	1		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	68 619	68 619		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	207 272	207 272		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 840	48 840		
Groupe et associés	5 642 621	5 642 621		
Autres dettes	2 613 145	2 613 145		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	27 162 543	27 162 543		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

PAR : Produits à recevoir

	N	N-1
Clients et comptes rattachés	16.367	16.035
Autres créances	1.917.963	172.148
Banque	-	1.406
Total	1.934.330	189.589

CAP : Charges à payer

	N	N-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.679.621	4.513.893
Autres dettes	1.460.028	3.654.352
Dettes fiscales et sociales	612.838	660.088
Intérêts financiers	909	537
Total	6.753.397	8.828.870

PCA : Produits constatés d'avance

	N	N-1
Produits constatés d'avance	-	-
Total	-	-

CCA : Charges constatées d'avance

	N	N-1
Charges constatées d'avance	175.607	278.767
Total	175.607	278.767

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	5 184			386

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		13 138 084
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		13 138 084
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		2
Résultat de l'exercice		4 848 164
	SOLDE	4 848 166
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		17 986 250

Page 20/49

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Pénalités	276	671200
VNC immo incorporelles cédées	1 303	675100
TOTAL	1 579	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
TOTAL		

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	7 407 608	2 151 599	5 256 009
Résultat exceptionnel à court terme	-1 579	-372	-1 207
Participation des salariés	-549 484	-142 845	-406 639
RESULTAT COMPTABLE	6 856 545	2 008 381	4 848 164

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Commercial / Marketing	101	
TOTAL	101	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
LILAS 1 PAE Vendée Sud Loire - 85612 MONTAIGU	SAS	17 462 798	88,48 %

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	353
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	353
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	150 419
Autres	22 659
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	173 077
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-172 725
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	